

9731883

« ADM GROUPE FINANCE »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES
Au capital de 38.112,25 EUROS
Siège social : Les Portes de Pessac
12, Avenue Antoine BECQUEREL – 33600 – PESSAC
RCS BORDEAUX 409 741 121

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA SOCIETE ADM
GROUPE FINANCE SAS
DU 15 MARS 2010

L'an deux mille dix,

Le quinze mars,

Conformément à l'article 18 des statuts de la société ADM GROUPE FINANCE SAS, le Président, Mademoiselle Aurélie ROUGIER, a décidé de nommer un Directeur Général afin de la seconder dans la gestion de la société et a, en conséquence, adopté les décisions suivantes :

Le - 7 AVR. 2010

PREMIERE RESOLUTION

sous le N°.....

5312

Le Président décide de nommer Directeur Général, pour une durée indéterminée :

Monsieur Franck PETIT

Né le 10 juillet 1955 à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012)

Demeurant 7, Place PINEL – 75013 PARIS

Le Président a demandé à Monsieur Franck PETIT s'il acceptait d'être nommé Directeur Général de la société.

Monsieur Franck PETIT a déclaré accepter sa nomination en qualité de Directeur Général et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

En qualité de Directeur Général, Monsieur Franck PETIT aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans les limites de son objet social et des pouvoirs que la loi accorde expressément à l'assemblée générale des actionnaires et au Président.

Le Directeur Général est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

DEUXIEME RESOLUTION

98



Le Président décide que la rémunération de Monsieur Franck PETIT, Directeur Général concernant l'exercice de ses fonctions de Directeur Général sera fixée ultérieurement dans une prochaine décision.

Il pourra toutefois prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ceci il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et consigné sur le registre des décisions.

Ben pour acceptation
de fonctions de Directeur Général

